

Informations diverses

Sacs NEVa

Le sac taxé officiel NEVa est obligatoire et exclusif, aucun autre modèle de sac n'est admis. Les sacs (17, 35, 60 ou 110 litres) peuvent être achetés par rouleaux dans les grandes surfaces ou au bureau communal.

Les sacs doivent être déposés dans les Moloks, aucun autres dépôts (encombrants, cartons, déchets en vrac, etc.) ne sont tolérés. Le dépôt sauvage de déchets n'est pas seulement une incivilité détestable, c'est un comportement illégal, passible de sanctions pénales.

Containers à carton

Veillez n'y déposer que des petits cartons et les aplatir. Si les containers sont pleins, ne laissez rien à côté des bennes mais repassez la semaine suivante ! Les gros emballages doivent être évacués à la déchetterie du Crêt-du-Loclc.

Benne à papier

Peuvent être déposés tous les journaux, magazines sans plastique d'emballage, pages de livres sans reliure, enveloppes avec ou sans fenêtre, etc. Ne pas déposer de cartons, papier de ménage, souillés, résistant à l'eau (sacs à commission), autocollants, emballages pour fleurs, pochettes pour photos.

Le dépôt de matériaux non autorisés implique un déclassement de la benne et la ristourne versée à la commune s'en trouve diminuée.

Benne à verre

Veillez à ne pas déposer des matériaux autres que le verre. La vaisselle, les vitres et miroirs se déposent avec les matériaux inertes, à la déchetterie du Crêt-du-Loclc, tout comme les contenants volumineux n'entrant pas par les trous.

Compost

Les silos vers l'église sont destinés principalement à la récupération des déchets du cimetière. Veuillez privilégier le compost individuel pour vos déchets verts. Il est strictement interdit d'y déposer du gazon.

Propreté de l'Ecopoint

Merci de laisser cet endroit propre, soit de récupérer les récipients ayant servi au transport de vos déchets, de ramasser les débris de verre si vous cassez accidentellement une bouteille, de ne déposer aucun déchet à côté des Moloks ou des containers.